

AU SERVICE DES ANIMAUX 06



ZOOM sur la maltraitance animale

Maltraitance, faible mot pour qualifier la conduite des hommes. Derrière ce mot se cachent toutes les horreurs commises que l'on peut rencontrer auprès des animaux de compagnie qui n'ont aucune défense. Tous les termes sont inclus : la négligence, la torture physique, l'insuffisance de soins ou encore l'abandon. La maltraitance inclut également les dommages émotionnels des animaux.

S'il ne respecte pas ses obligations, le propriétaire d'un animal maltraité risque 750€ d'amende. En cas de sévices graves ou d'actes de cruauté, le contrevenant risque 2 ans de prison et 30 000€ d'amende, assorti d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ces lois sont existantes, et pourtant rares quand elles sont appliquées à notre grand désespoir. Le combat est long et dur.

Vous êtes témoin de maltraitance : Que faire ?

Ne réfléchissez pas à composer le 17 ou à contacter la gendarmerie, des agents seront envoyés sur place pour établir un procès-verbal et saisir l'animal en détresse.

Rapprochez-vous des associations de protection des animaux qui disposent d'enquêteurs. N'hésitez pas à rassembler un maximum de preuves (photos, témoignages). Les associations pourront ainsi porter plainte auprès des tribunaux.

Maintenant que vous savez, si vous êtes témoin, agissez, il en va de la vie de l'animal.

Sur les Alpes Maritimes

ASA 06 :

juridique@asa06.fr

Ce mois-ci

[Zoom sur la maltraitance animale](#)

[Berre les Alpes, retour sur l'horreur](#)

[Mutilation des chevaux](#)

[Infos Mougins](#)

[Sauvetages A l'adoption](#)

[Dons](#)

ASA 06

1440 chemin de la Sine
06140 Vence

contact@asa06.fr

04 89 22 69 54

07 77 93 79 02

Suivez-nous  

Berre les Alpes, Retour sur l'horreur

Ce serait suite à un différend familial entre le Président et la Secrétaire de l'association Mille Papattes que des animaux ont été trouvés morts et d'autres vivants mais en très mauvais état de santé. La secrétaire de cette association, ayant pour but d'aider les animaux, les aurait abandonnés et laissés à la charge du Président, son ex-conjoint, qui aurait avoué d'avoir fait exprès de les laisser mourir pour se venger de son ex-compagne. Mais cette jeune femme a été vu régulièrement sur le fameux terrain quelques jours avant la saisie des animaux. Elle aurait donc bien pu se rendre compte de la situation, mais n'a rien fait ?

Des lapins, des poules, des chiens, des chats, une chèvre ainsi que deux chevaux ont été retrouvés vivants. Les autres animaux tels que des chèvres, lapins, cochons d'inde, poules, cheval ont été retrouvés morts.

Les associations se sont mobilisées pour aider au sauvetage des survivants, ainsi que beaucoup de bénévoles. La gendarmerie, les pompiers et les services vétérinaires étaient présents sur les lieux.

Le parquet a diligenté une enquête pour maltraitance. ASA 06 y était, c'était abominable, nous sommes en état de sidération.

« Les animaux saufs vivent dans les excréments, les déchets et les puces. Et côtoient des cadavres », a relaté

Célia Malleck, journaliste de Nice-Matin, sur Twitter.

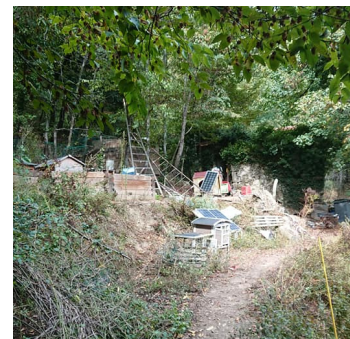
Nous ne mettrons que deux photos, les moins choquantes car c'était une plongée dans l'horreur.

ASA06 demande une interdiction à vie de détenir des animaux pour cette secrétaire et ce président d'association et que des contrôles vétérinaires puissent avoir lieu de manière obligatoire pour les structures.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont proposées, suite à cette indicible horreur, de venir en aide, héberger ou de fournir de la nourriture pour les animaux survivants.



Une des poules que nous avons secourues, l'autre est malheureusement décédée. Nous avons secouru 4 poules et 1 coq tous dans des états pitoyables et une anémie sévère. Ce qui a nécessité de nombreux soins et une attention toute particulière.



Une hygiène déplorable et des milliers de puces. Nous avons été véritablement attaqués. Notre responsable des adoptions en a fait les frais.

SAUVÉ DE L'ENFER

AVANT



APRÈS



MUTILATION DES CHEVAUX

Plus d'une trentaine d'équidés ont été victimes de sévices en France depuis le début de l'année. Les gendarmes se battent sur deux fronts : résoudre le mystère et éviter que les éleveurs ne prennent les armes. Des cas de mutilations de chevaux

continuent d'être signalés en France. Satanisme, défi macabre, blessures entre animaux ou mimétisme?

Aucune piste ne semble être écartée pour le moment, d'après les déclarations des enquêteurs.

Sur Facebook, la propriétaire d'une jument retrouvée morte et mutilée a créé, fin juin, le groupe « Justice pour nos chevaux », qui regroupe plus de 20 000 membres. En parallèle, des internautes ont mis en ligne une carte participative qui répertorie les agressions de chevaux, en France, en 2020. Près de cent cas y sont dénombrés !

Nous sommes très inquiets pour Angelo notre cheval sauvé de maltraitance il y a 3 ans. Angelo est en pension car il est toujours à l'adoption depuis son retrait de son bourreau. Il a 30 ans, le voici en photo ci-dessous, et nous souhaiterions lui trouver une famille qui peut l'accueillir sur un terrain où il y a habitation sur place. Angelo est en famille d'accueil sur un terrain, où la personne ne vit pas sur place. Nous souhaiterions le meilleur pour lui.

Pour adopter Angelo ou être sa famille d'accueil longue durée :

contact@asa06.fr ou 07 77 93 79 02

INFOS MOUGINS

Le 27 juin 2020, un homme a tiré sur la chienne qui appartenait à sa mère décédée. Encore vivante il l'a jeté dans une benne à ordures sous les yeux de témoins impuissants.

Nous sommes intervenues dans la soirée pour prendre en charge la chienne, cette dernière était dans un état critique. Elle a été hospitalisée et devant l'ampleur des souffrances et des dégâts, elle a été euthanasiée.

L'Association ASA06 a déposé plainte et s'est constituée partie civile. L'affaire sera portée au tribunal le 29 octobre 2020. L'auteur des faits a été remis en liberté et est sous contrôle judiciaire.



Faites un don ! Merci pour votre générosité !

- Par chèque : □ 5 € □ 10 € □ 20 € □ 50 € □ 80 € □ 100 € □ €
- En ligne : <http://auservicedesanimaux06.fr/je-fais-un-don/>

Pour les legs, contactez-nous sur 06 61 25 31 72 ou legs@asa06.fr
N'oubliez pas d'adhérer <http://auservicedesanimaux06.fr/adherez/>
ou par mail à adhesions@asa06.fr

A remplir pour les règlements

par chèques :

Nom Prénom :

Tél :

Mail :

Adresse :

.....

.....

Appel aux dons

ASA 06 est une association Loi 1901 à but non lucratif qui vit en majorité grâce à vos dons et vos adhésions et peut récolter des fonds de diverses manières.

En cette fin d'année, vous êtes nombreux à vouloir faire un don à une association de protection animale. Voici tout ce qu'il faut savoir sur l'utilité de cette action solidaire ainsi que sur la déduction fiscale.

1. A quoi servira mon don ?

Tout dépend de l'association que vous avez choisie !

Votre don peut contribuer à effectuer des travaux dans un refuge, à acheter du matériel ou de la nourriture pour les animaux, à créer des campagnes de sensibilisation et stérilisation des chats errants...

2. Quelle somme dois-je donner ?

Pour les associations, chaque euro compte, il n'y a pas de minimum, ni de maximum. Faites un don à la hauteur de vos moyens.

3. Mon don sera-t-il déductible des impôts ?

Si vous êtes un particulier, 66% de votre don sera déduit de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Par exemple, si vous faites un don de 50 euros à une association, votre dépense réelle ne sera que de 17 euros.

Si vous êtes une entreprise, les dons se font dans le cadre du mécénat. Ils sont déductibles à 60%.

4. Et si je veux aider une association mais que je n'ai pas les moyens de faire un don ?

Il existe d'autres façons d'aider les associations de protection animale sans donner d'argent :

- Vous avez été témoin direct d'une action de notre association sur la voie publique un sauvetage, une capture de chats errants etc ... : écrivez à l'attention du Maire de la municipalité sur laquelle vous avez été satisfait de notre action. Cette action permettra de faire valoir l'utilité de notre association sur le département.
- Devenir bénévole
- Devenir famille d'accueil
- Adopter un animal
- Faire des dons de nourriture ou d'accessoires
- Relayer les actions de l'association sur les réseaux sociaux

Les frais engagés en vétérinaire, avocat, achats, etc... sont souvent élevés.

Nos actions ne sont possibles qu'avec votre soutien.

Merci à vous !

A L'ADOPTION



Jumper à l'adoption

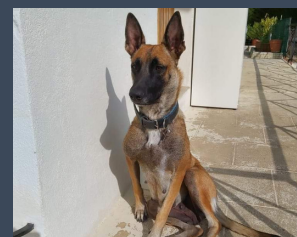
Agé de 2 ans, il a évité de justesse l'euthanasie. Il a connu la fourrière pendant 2 ans.

Il est timide quand il ne connaît pas.



Abby à l'adoption

Griffon d'environ 2 ans, elle a été abandonnée gestante dans la rue. Très craintive avec l'inconnu, elle demeure néanmoins une chienne adorable qui aura besoin d'un compagnon chien dans sa nouvelle famille.



Phoebee à l'adoption

Agé de 18 mois, elle a été récupérée dans un camp de migrants avec 7 chiots. Aujourd'hui, elle cherche une famille de connaisseurs de la race.

Elle a besoin d'un extérieur clôturé, de dépenses quotidiennes et d'éducation canine. Phoebee est OK chiens mais pas OK chats.

SAUVETAGES

Voici Charly, 13 ans. Il a été lâchement abandonné sans soins. Il a dû subir trois lourdes opérations car il avait une hernie inguinale périnéale avec descente d'organes. Les soins vétérinaires s'élèvent à 2000 €. Il y a une cagnotte Leetchi pour aider à payer ses frais.



Et voici Minko. Il a été retrouvé accidenté dans la rue, avec les pattes arrières fracturées. Personne ne le réclame. Il est actuellement en convalescence suite à une lourde intervention, mais rassurez-vous il s'en remet bien et sera sous peu à l'adoption, prêt à donner beaucoup d'amour.